

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/199 JF

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drupe, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

### **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS (RPQS) – ANNEE 2022**

Le Vice-président, délégué à la vocation Déchets, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Collecte et traitement des déchets pour l'année 2022.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Collecte et traitement des déchets 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 et de sa publication le 22/12/23

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023



ID : 038-200030658-20231211-2023\_199-DE



# Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



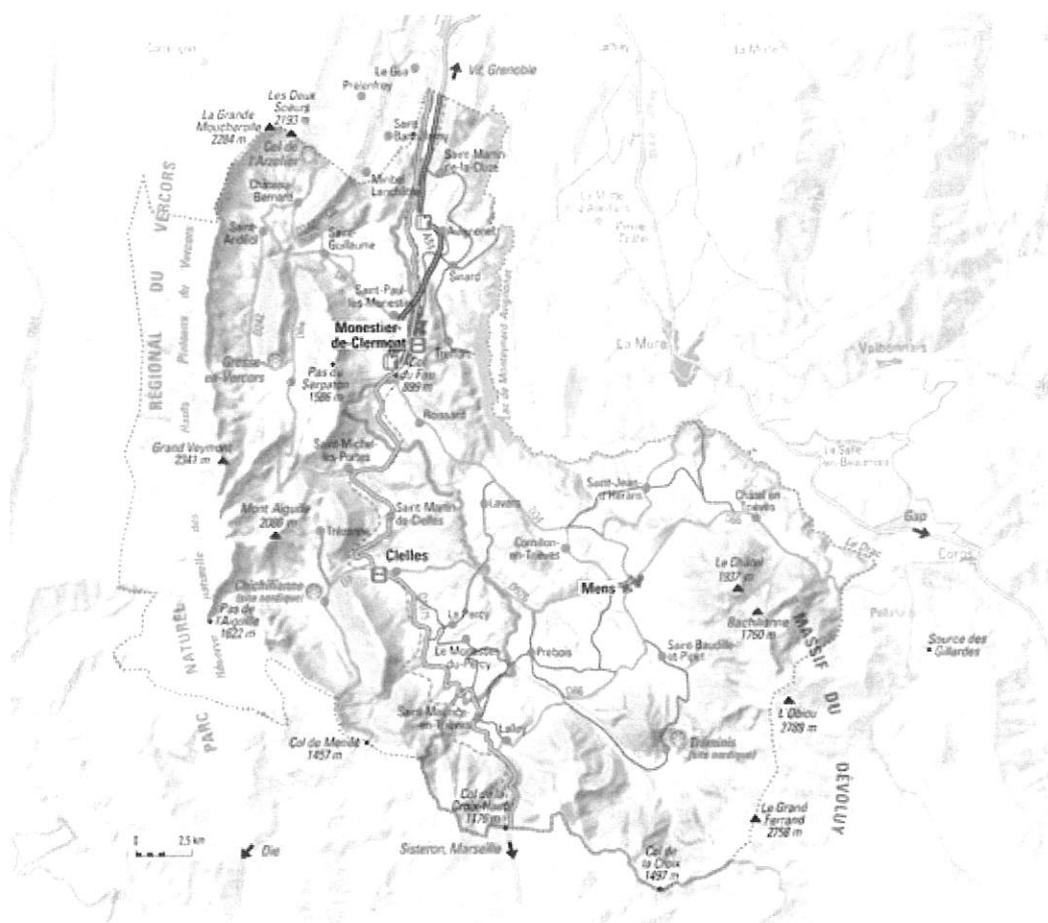
Communauté de  
Communes du Trièves  
300, chemin Ferrier  
38650 Monestier de Clermont  
Tél. : 04 76 34 11 22  
accueil@cdctrièves.fr

## SOMMAIRE

<b>A. Indicateurs techniques</b>	3
<b>B. Moyens humains et matériels</b>	4
<b>C. Collecte des déchets</b>	4
1. Ordures ménagères	4
2. Déchèteries	7
2.1 Déchets acceptés	8
2.2 Tonnages collectés en déchèteries	9
2.3 Répartition par type de déchets	10
2.4 Dépenses et recettes	11
3. Tri sélectif	11
3.1 Le verre	11
3.2 Multi-matériaux (emballages et papiers)	12
4. Prévention	14
4.1 Gestion des déchets verts	14
4.2 Broyage de branches en porte à porte	15
4.3 Compostage individuel et partagé	15
4.4 Animations	16
4.5 Autres services	16
<b>D. Traitement des déchets</b>	17
1. Localisation et Valorisation	17
2. Récapitulatif tonnages collectés	18
3. Bilan de traitement et de valorisation	20
<b>E. Indicateurs financiers</b>	20
1. Modalités de financement du service	20
2. Montant annuel global des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement	21
2.1 Dépenses de fonctionnement	21
2.2 Recettes de fonctionnement	22
2.3 Coût par type de déchets	22
2.4 Répartition de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères	23
2.5 Dépenses et recettes d'investissement	23
<b>F. Réalisations 2022 et programmation 2023</b>	24
<b>G. Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets</b>	25

# A - Indicateurs Techniques

## LE TERRITOIRE



Nombre de communes :	27
Population totale INSEE 2022 (hors résidences secondaires):	10389
Répartition de la population (en %) :	urbaine .....% semi-urbaine .....% rural 100%
Superficie du territoire :	632 Km <sup>2</sup>
Densité de la population :	15.87 habitants / km <sup>2</sup>
Pourcentage d'habitat vertical :	22 %
Pourcentage d'habitat individuel :	78 %

\***A noter** : 16 habitants de Saint Martin de la Cluze sont collectés par Grenoble Alpes Métropole et 217 habitants de la commune de Le Gua sont collectés par la communauté de communes du Trièves.  
Soit une population totale de 10 590 habitants.

## B- Moyens humains et matériels

### 1. Moyens Humains

1 Responsable de service,

Personnel administration, 1.1 ETP (facturation, RH, marchés publics),

1 Animateur compostage et tri sélectif,

1 Chargé de communication (0.1 ETP)

2 Gardiens de déchèteries

2 Agents pour la collecte des ordures ménagères

2 Agents polyvalents pour collecter les cartons, broyages de branches, remplacement collecte ordures ménagères et déchèteries et entretiens conteneurs et véhicules.

### 2. Moyens matériels

1 voiture électrique

1 véhicule utilitaire (animateur)

1 camion grue pour la collecte des ordures ménagères

1 camion pour la collecte des cartons

2 compacteurs à déchets pour les déchèteries

1 tractopelle

1 véhicule léger type ampliroll

1 véhicule léger benne équipé d'une grue

1 broyeur

1 compacteur pour les ordures ménagères

5 caissons à compaction pour les ordures ménagères

7 bennes de 30m<sup>3</sup> et 1 benne de 15m<sup>3</sup> pour la déchèterie de Mens

## C- Collecte des déchets

### 1- Ordures ménagères

#### **Mode de collecte**

La collecte est exécutée en régie à l'aide d'un camion équipé d'une grue.

La collecte a lieu une fois par semaine sur les voies publiques ouvertes à la circulation.



### Prise en charge des déchets

Sur l'ensemble du territoire, la collecte est réalisée en points d'apport volontaire, en conteneurs semi-enterrés (231 conteneurs) avec des volumes de 1.5 à 5m<sup>3</sup>.



### Evacuation et traitement des déchets

Les ordures ménagères du Trièves sont vidées dans un compacteur au quai de transfert de Clelles pour y être compactées puis transférées par un prestataire vers l'usine d'incinération (107 transferts) et de valorisation énergétique (UIVE) de La Tronche (fabrication chaleur et électricité).



**Compacteur à déchets**



**Transfert en camion remorque**



**Vidage des déchets dans le compacteur**

**Tonnages, recettes et coûts de traitement des ordures ménagères collectées.**

Le tonnage collecté en 2022 y compris les aires de repos de la RD 1075 est de 1977.38 T contre 2041.32 T en 2021 soit une baisse de 3.13 % par rapport à 2021.  
Soit une production de 186.72 Kg/An/Habitant.

Les coûts de transport pour le transfert des ordures ménagères vers l'incinérateur s'élèvent à 52 509 € H.T contre 50 198 € H.T en 2021 soit une hausse de 4.6%.

Les coûts de locations du camion 62 247 € H.T contre 80 864 € H.T soit une baisse de 23% suite à l'achat du camion.

Le montant du coût de traitement des ordures ménagères s'élève à 180 021 € H.T soit 91.04 € H.T/T

Le montant de traitement des mâchefers s'élève à 15 179 soit 7.67 € H.T/T

Le montant des charges de propriétés s'élève à 74 531 € H.T soit 37.69 € H.T/T

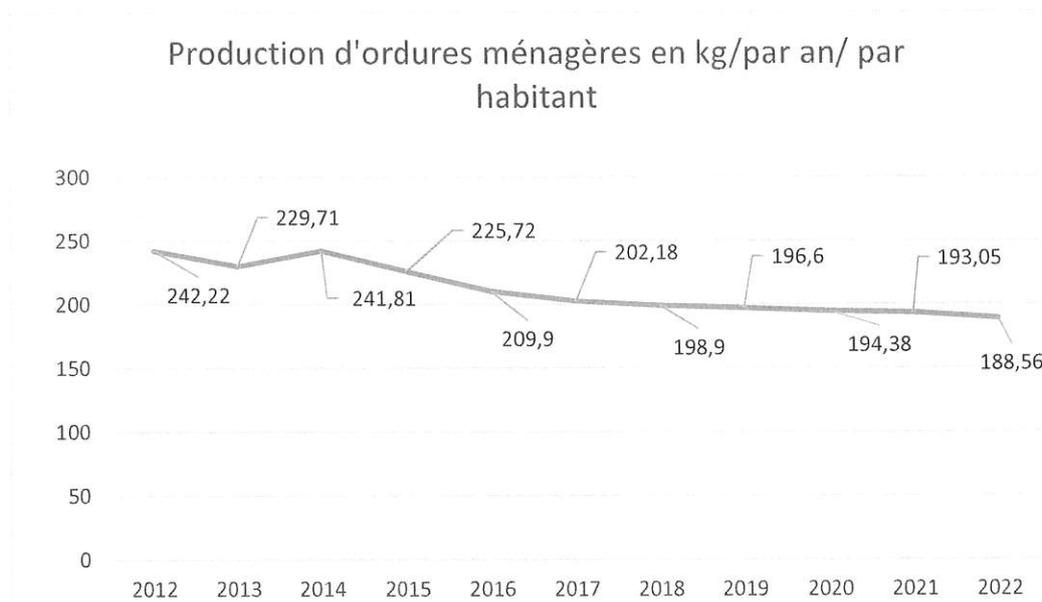
Le montant de traitement total s'élève à 269 731 € H.T soit 136.43 € H.T/T

Le produit de la vente de chaleur s'élève à 74 721 € H.T soit 37.78 € H.T/T

Le produit de la vente d'électricité s'élève à 6 455 € H.T soit 3.26 € H.T/T

La vente d'énergie pour les ordures ménagères s'élève à 81 177 € H.T soit 41.05 €/T

Le coût global de traitement est donc 188 555 € H.T soit 95.35 € H.T/T



## 2 -Déchèteries

Le territoire est doté de deux déchèteries.

Une déchèterie sur la zone d'activité des Carlaïres à Monestier de Clermont.

Une déchèterie sur la zone d'activité des Terres du Ruisseau à Mens.

Sur les deux déchèteries, il a été comptabilisé 27 505 passages (15 861 sur Monestier de Clermont et 11 644 sur Mens).

**2.1 Déchets acceptés**

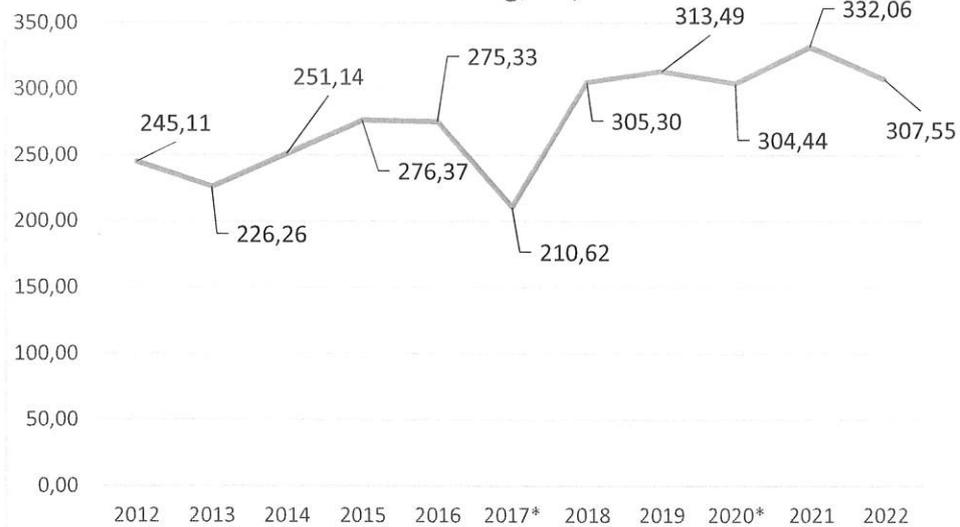
DECHETS \ Sites	Mens	Monestier de Clermont
Bois		
Ferraille		
Encombrants		
Plaques de Plâtre		
Amiante, Fibrociment		
Gravats		
Cartons		
Huile Minérale		
Huile Végétale		
DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux)		
DDM (déchets dangereux des ménages)		
Pneus		
Laine de verre		

DECHETS \ Sites	Mens	Monestier de Clermont
Vélos		
DEEE		
Lampes et tubes néon		
Batteries		
Déchets Verts		
Cartouches d'imprimante		
Filtres à huile et gazole		
Ameublement collecte séparée		
Piles et accumulateurs		
Bouteilles de Gaz		
Extincteurs		
Menuiseries en fin de vie		
Polystyrènes		

**2.2 Tonnages collectés en déchèteries**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020*	2021	2022
Bois	323,76	372,98	493,92	509,74	504,76	418,84	607,28	512,26	514,7	540,08	526,06
Ferraille	224,16	221,2	229,63	240,27	234,82	171,18	252,96	261,36	262,94	272,84	259,22
Encombrants	723,16	631,41	677,54	702,21	722,76	642,16	843,84	770,83	732,37	714,54	626,2
Plaques de Plâtre	52,98	50,4	37,76	45,37	41,93	33,44	60,55	68,65	93,36	129,89	112,46
Gravats	692,88	500,62	598,26	596,04	590,12	391,02	596,96	677,35	705,06	778,88	874,96
Cartons	125,9	134,42	131,37	160,88	168,9	140,84	201,42	206,33	206,59	239,42	230,62
Huiles Minérales	4,97	11,76	7,11	2,7	11,26	10,71	15,66	12,05	25,41	12,97	10,54
Huiles Végétales	5,86	1,6	1	2	2	2	1,91	1,6	3,34	4,82	0,8
DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux)	1	0,075	0,3	1m3	0,04	0,05	0,02	0	0,2	0,1	0,1
DDS(déchets dangereux des ménages)	7,441	11,136	11,73	19,84	18,735	12,851	21,89	8,25	18,8	18,421	19,362
Pneus	48,76	61,02	56,285	56,72	65,6	68,48	88,4	95,2	83	117,98	107,1
Ameublements								157,64	169,94	373,16	295,34
DEEE	104,94	98,4	122,51	117,53	126,51	101,8	120,25	124,03	124,14	132,274	122,93
Lampes et tubes néon			0,4	0,42	0,308	0,39	0,28	0,36	0,46	0,951	0,68
Batteries	6,23	3,3	2,13	0	1,39	0	0	0	0,64	0,58	0,64
Déchets Verts	85,62	124,96	140,32	384,46	365,75	205,66	358,2	331,95	184,6	133,4	0
Cartouches d'imprimantes					0,25	0,349	0,18	0	0,35	0,1	0,16
Filtres à huile et gazole			0,6	0,956	1,45	0,949	1,32	2,48	1,94	1,55	2,14
Piles et accumulateurs	2,75	1,715	2,57	1,44	3,66	3,68	1,53	3,33	4,36	2,44	3,35
Polystyrène									4,22	4,62	4,13
Laine de verre									8,45	9,55	11,1
Menuiseries fin de vie										22,62	49,06
<b>Total</b>	<b>2410,411</b>	<b>2224,996</b>	<b>2513,435</b>	<b>2840,58</b>	<b>2860,93</b>	<b>2204,4</b>	<b>3172,65</b>	<b>3233,67</b>	<b>3144,87</b>	<b>3511,186</b>	<b>3256,952</b>
<b>kg/hab</b>	<b>245,11</b>	<b>226,26</b>	<b>251,14</b>	<b>276,37</b>	<b>275,33</b>	<b>210,62</b>	<b>305,30</b>	<b>313,49</b>	<b>304,44</b>	<b>332,06</b>	<b>307,55</b>

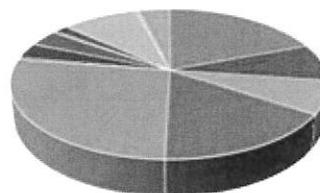
### Evolution de la production de déchets des déchèteries en kg/An/habitant



### 2.3 Répartition par type de déchets

	Répartition des déchets
Encombrants	19,23%
Ferraille	7,96%
Cartons	7,08%
Bois	16,16%
Gravats	26,87%
DDM	0,59%
Pneus	3,29%
Piles	0,10%
Placo	3,45%
Polystyrènes	0,13%
Laine de verre	0,34%
Menuiseries	1,51%
Cartouches imprim	0,00%
Filtres	0,07%
Meubles	9,07%
Lampes et tubes	0,02%
Huiles Minérales	0,32%
DEEE	3,78%
Huiles végétales	0,02%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Répartition des déchets



- Encombrants
- Ferraille
- Cartons
- Bois
- Gravats
- DDM
- Pneus
- Piles
- Placo
- Polystyrènes
- Laine de verre
- Menuiseries
- Cartouches imprim
- Filtres
- Meubles
- Lampes et tubes
- Huiles Minérales
- DEEE
- Huiles végétales

## 2.4 Dépenses et recettes

	Montant traitement € H.T	Coût moyen/Tonne	Recettes	Recettes moy/tonne	Coût global €/T
Encombrants*	118 398,47 €	189,07 €	10 078,47 €	41,05 €	172,98 €
Ferraille	2 694,28 €	10,39 €	39 190,32 €	151,19 €	- 140,79 €
Cartons	12 127,51 €	52,59 €	16 222,48 €	70,34 €	- 17,76 €
Bois	28 477,58 €	54,13 €			54,13 €
Gravats	18 513,59 €	21,16 €			21,16 €
DDS	10 653,55 €	550,23 €	2 000,26 €	103,31 €	446,92 €
Pneus	- €	- €			- €
Piles	- €	- €			- €
Plâtre	14 052,87 €	124,96 €			124,96 €
Batteries	- €		352,00 €	550,00 €	550,00 €
Polystyrènes	4 543,00 €	1 100,00 €			1 100,00 €
Laine de verre	8 517,00 €	767,30 €			767,30 €
Menuiseries	8 312,10 €	169,43 €			169,43 €
Cartouches imprimantes	- €	- €			- €
Filtres	949,23 €	443,57 €			443,57 €
Meubles	- €	- €	11 128,70 €	37,68 €	- €
Lampes et tubes	- €	- €			- €
Huiles Minérales	3 185,15 €	302,20 €			302,20 €
DEEE	- €	- €	9 431,62 €	76,72 €	- 76,72 €
Huiles végétales		- €			- €
<b>Total</b>	<b>230 424,33 €</b>	<b>70,75 €</b>	<b>88 403,85 €</b>		

Le cout de global de traitement est de 142 020.48 € H.T soit 43.6 € H.T/T.

\*Les recettes des encombrants correspondent à la vente de la chaleur et de l'électricité produite par l'incinération des encombrants de Mens pour 10 078 € H.T.

### 3 -Tri sélectif

#### 3.1 Le Verre

Nombre de conteneurs : **116**

Nombre d'habitants desservis : 10 590

Collecteur : Paprec Réseau agence de La Mure.

Valorisation : O-I Manufacturing

Moyenne nationale 33.3 kg/an/habitant (source Citéo 2020).

Tonnage collecté : 577.66 soit 54.5 kg/an/habitant

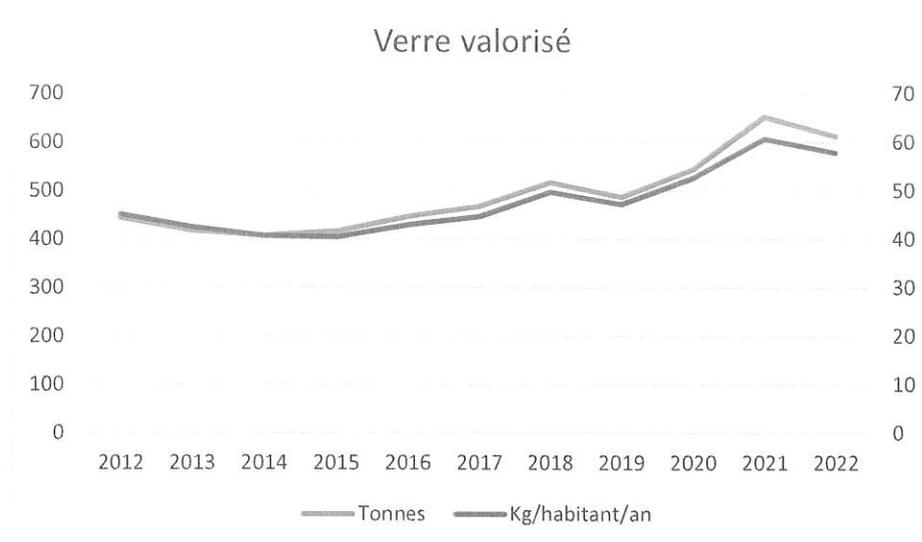
Tonnage livré : 612.42 soit 57.83 kg/an/habitant (une baisse de 4.66 % par rapport à 2021)

44 tournées pour un coût de collecte et de rechargement : 44 506.29 € H.T

Vente du calcin : 13 646.22 € H.T soit 22.28 € H.T/T

Soutien cité : 6 430.52 €

Coût à la tonne livrée : 39.89 € H.T/t



### **3.2 Multi-matériaux (emballages et papiers)**

Nombre de conteneurs : **213**

Nombre d'habitants desservis : 10 590

Collecteur : Paprec Réseau Agence La Mure

Centre de Tri: Athanor (La Tronche)

Moyenne nationale :54.9 kg/hab/an source Citéo 2021.

Tonnage collecté : 500.6 soit 47.27 kg/an/habitant (stock 2021 : 4.79 T)

Tonnage valorisé : 369.15 tonnes

Refus de tri : 131.66 T soit 26.05%

110 tournées pour un coût de collecte : 108 994.32 € H.T

Coût de tri : 84 486.29 € H.T soit 167.17 € H.T/T

Coût traitement des refus de Tri : 10 070 € H.T soit 76.48 € H.T/T

Charge propriétaire centre de tri : 13 581.28 € H.T soit 26.87 € H.T/T

Charge propriétaire UIVE : 4 169 € H.T

Coût total Tri et traitement : 221 300.89 € H.T soit 222.22 € H.T/T

Soutien citéo : 122 308.48 €

Soutien papier 2022 : 11 889.33 €

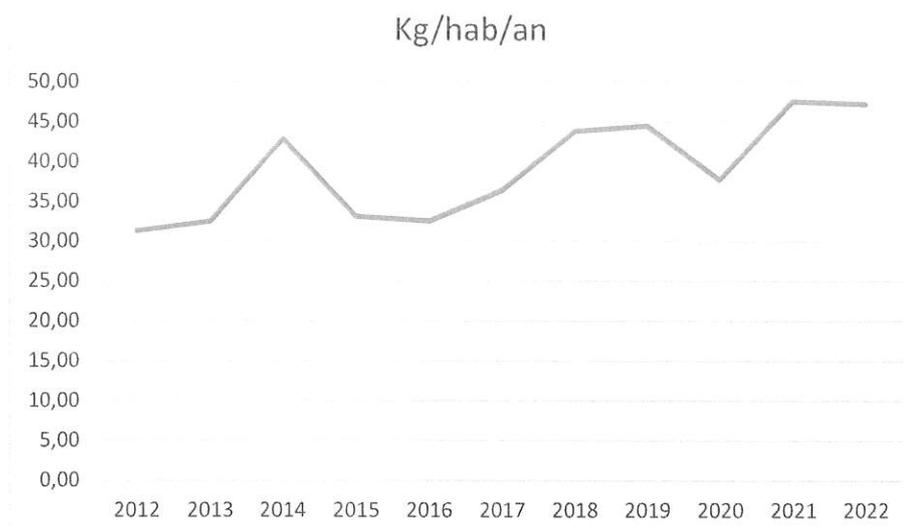
Vente énergies 4 541.26 € H.T soit 34.49 € H.T/T

Vente matières (hors refus de tri) : 58 766.14 € H.T soit 116.28 € H.T/T

Total recettes : 197 505.21 € H.T

Coût global : 157 993.49 € H.T soit 312.62 € H.T/T

Coût aidé : 23 765.68 € H.T soit 47.08 € H.T/T

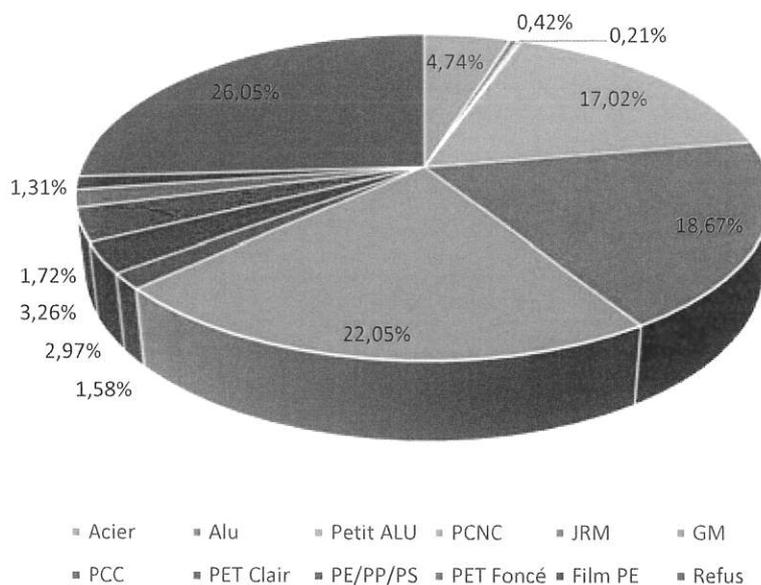


#### Production et répartitions des matières issues du tri sélectif

Matériaux	2022	%	Recettes	Recette €/T
Acier	23,95	4,74%	6 041,47 €	252,28 €
Alu	2,11	0,42%	751,68 €	357,00 €
Petit ALU	1,06	0,21%		- €
PCNC	86,02	17,02%	8 535,73 €	99,23 €
JRM	94,36	18,67%	16 810,75 €	178,15 €
GM	111,44	22,05%	12 398,45 €	111,26 €
PCC	7,96	1,58%	103,28 €	12,97 €
PET Clair	15,03	2,97%	13 003,78 €	865,32 €
PE/PP/PS	16,46	3,26%	733,50 €	44,56 €
PET Foncé	8,70	1,72%	387,50 €	44,56 €
Film PE	6,64	1,31%	- €	- €
Refus	131,66	26,05%	4 541,26 €	34,49 €
<b>Total</b>	<b>505,39</b>	<b>100,00%</b>	<b>63 307,40 €</b>	<b>125,27 €</b>

## Répartition des matériaux recyclés

### Répartition des matières du tri sélectif



## 4. Prévention

### 4.1 Gestion des Déchets verts :

Au vu du nombre de plateforme et du peu de bennes de déchets verts en déchèteries, les déchets verts ont été incorporés dans la prévention.

Pour la déchèterie de Mens, 46.22 tonnes et 7 bennes ont été collectés et traité pour un montant de 3 000.79 € H.T  
 Pour la déchèterie de Monestier de Clermont seulement 26.1 tonnes et 4 bennes pour un montant de 4 732.60 € H.T (prestation Peraudat comprise).

La gestion des déchets verts se fait uniquement sur des plateformes de stockage et broyage.

Les plateformes sont gérées par les communes, la communauté de communes du Trièves gère uniquement la programmation et la réalisation du broyage.

Le broyat est mis à disposition gratuitement des usagers et des agriculteurs.

Le territoire compte 18 plateformes dont 4 mutualisées.

En 2022, il a été réalisé 3 campagnes de broyages pour un total de 191h pour un montant de 60 172 € H.T



Plateforme de stockage et broyage de déchets vert



Broyat mis à disposition

#### 4.2 Broyage de branches en porte à porte :

Le service est effectué par un à deux agents à l'aide d'un véhicule de 3.5T et d'un broyeur.  
Le service de broyage de branches en porte à porte est en activité du 1<sup>er</sup> mars au 30 octobre (retour des conventions)  
809 m3 et 63 rendez- vous contre 1310 m3 et 88 rendez-vous.

#### 4.3 Compostage individuel et compostage partagé :



131 composteurs vendus en 2022 contre 153 en 2021

Des ventes de composteurs ont eu lieu en déchèteries (1 journée)

47 sites de compostages partagés 52 transferts de compost soit 32 tonnes de déchets détournés

#### 4.4 Animations :

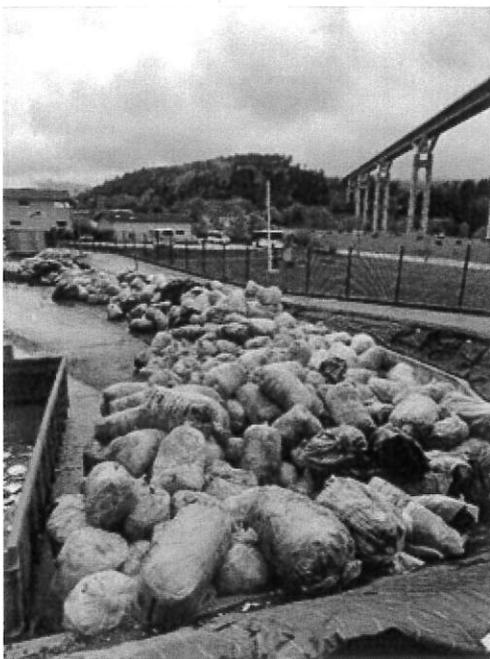


10 interventions dans les écoles (205 élèves)

1 animation sur un stand

2 formations « Maitres composteur » sur les déchets verts avec Trièves compostages et environnement (20 personnes)

#### 4.5 Autres services :



- Pneus de silos : pour la première fois les pneus de silos ont été collectés (177 tonnes 14 semi-14 semi-remorques)
- Bâches plastiques (14.6 tonnes)

➤ Enlèvement des épaves (24)

## D- Traitement des déchets

### 1- Localisation et Valorisation

#### Incinération

Le traitement est réalisé par l'Unité d'Incinération et de Valorisation Energétique (UIVE) Athanor, avec fabrication d'électricité et d'énergie thermique pour le réseau de chaleur de Grenoble Alpes Métropole.

#### Valorisation

**Pneumatiques** : Etablissement Eurec Environnement Lyon

**Bois** : Sa VITALVERT chemin île d'amour Meylan pour les déchèteries de Mens et de Monestier.

**Ferrailles** : SRPM pour la déchèterie de Monestier.

Gros environnement pour la déchèterie de Mens

**Cartons** : Collecteur Lely Environnement Fontaine pour la déchèterie de Monestier (recycleur final Paprec).

Collecteur Gros Environnement à La Mure pour la déchèterie de Mens (recycleur final Paprec).

**Déchets Verts** : Gros Environnement à La Mure pour la déchèterie de Mens.

Plateforme de compostage de Mr Perraudat pour Monestier.

Plateformes de stockage du Trièves

**Huiles végétales** : Trialpes.

**Huiles moteur** : Arc en ciel .

Verre : OI Manufacturing (34 500 Béziers, 07 200 Labégude, 88 170 Gironcourt).

Multi-matériaux :

Papiers : Norske Skog (88 190 Golbey) .

Acier : Arcelor Mittal (30 100 Alès et Olaberria Espagne)

Aluminium : Regeal Affimet (Europe)

Résine plastiques: Paprec (France, Europe et Asie)

Fibreux : Véolia (France, Portugal et Espagne)

#### Enfouissement et Remblaiement

**Gravats** : Lely Environnement pour la déchèterie de Monestier de Clermont.

Gros Environnement à La Mure pour la déchèterie de Mens.

**DIB** : Lely Environnement pour Monestier, (tri, valorisation matière et incinérateur TREDIS).

Gros Environnement pour Mens, Tri, enfouissement et incinérateur Athanor (valorisation énergétique).

## Bâches Agricoles

Adivalor

Décontamination et Destruction :

Déchets médicaux décontamination et destruction sur site agréé l'ARS :

Déchets toxiques : décontamination, valorisation ou destruction sur site agréé : TRIALP.

## 2- Récapitulatif Tonnages collectés

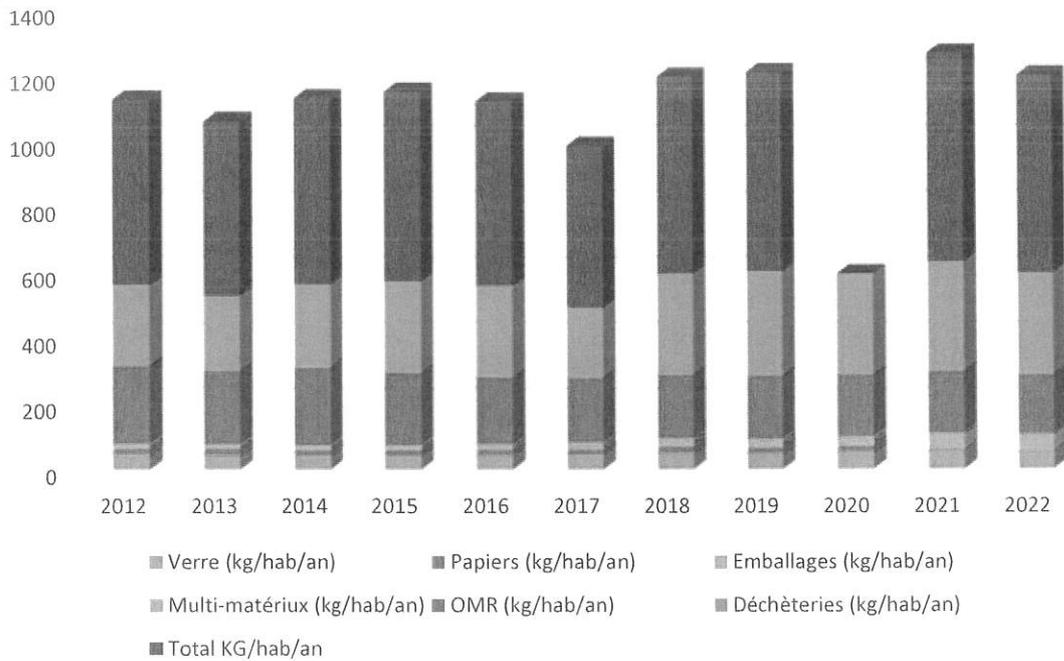
- Ordures Ménagères Résiduelles : 1977.38 tonnes (186.72 Kg/hab./an),
- Déchèteries : 3256.95 tonnes (307.55 Kg/hab./an),
- Tri sélectif (multi-matériaux et verre) : 1117.78 tonnes (105.55 Kg/hab./an)

### Evolution des quantités de déchets par habitant et par an depuis 2012 :

	Verre (kg/hab/an)	Papiers (kg/hab/an)	Emballages (kg/hab/an)	Multi- matériau (kg/hab/an)	OMR (kg/hab/an)	Déchèteries (kg/hab/an)	Total KG/hab/an
2012	45,16	18,79	12,48		242,22	245,07	<b>563,72</b>
2013	42,51	20,4	12,08		229,71	226,26	<b>530,96</b>
2014	40,58	19,33	13,42		241,81	250,45	<b>565,59</b>
2015	40,47	19,26	13,82		225,72	276,32	<b>575,59</b>
2016	43	18,38	14,18		209,9	275,36	<b>560,82</b>
2017	44,7	17,55	18,89		202,18	210,59	<b>493,91</b>
2018	49,75	20,3	23,47		198,9	305,33	<b>597,75</b>
2019	47,28	19,34	25,21		196,89	315,5	<b>604,22</b>
2020	52,67	17,62	27,78		194,38	304,41	<b>596,86</b>
2021	60,75		2,19	45,36	193,05	332,06	<b>633,41</b>
2022	57,83			47,72	186,72	307,55	<b>599,82</b>

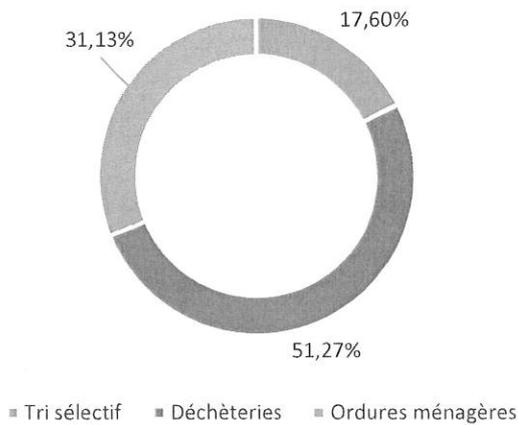


### Répartition de la production de déchets en kg/habitant par an



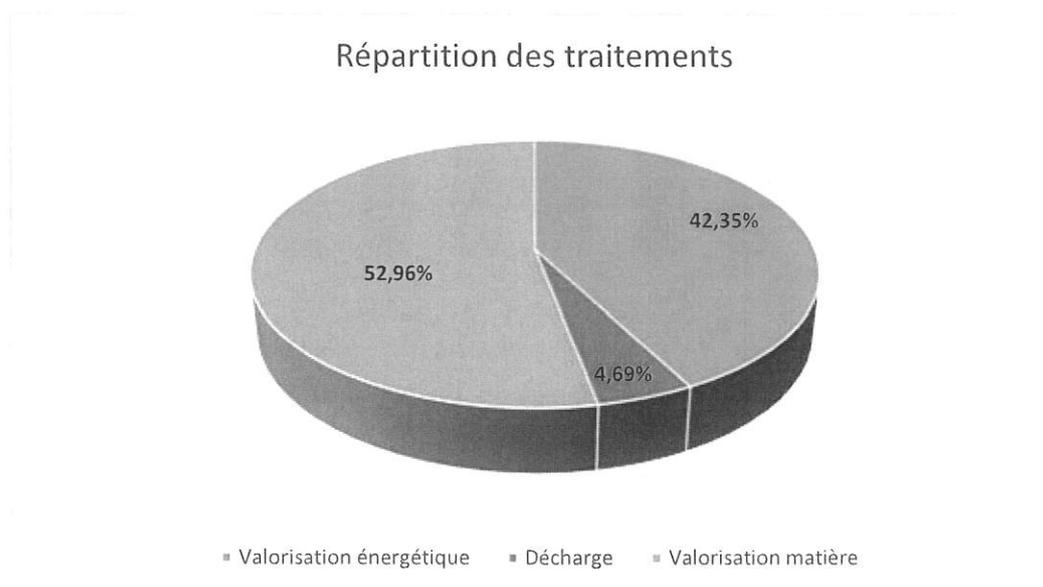
TOTAL : 6352.14 tonnes soit 599.82 kilos/Habitant/an et 1.64 Kg de déchets/habitant/Jour

### Répartition des déchets



### 3-Bilan de traitement et valorisation

Tonnages incinérés pour valorisation énergétique :	2690.32 T soit 42.35 %
Tonnages pour valorisation matière :	3363.99 T soit 52.96 %
Tonnages mis en décharge :	297.80T soit 4.69 %



## E- Indicateurs financiers

### 1 - Modalités de financement du service

L'exploitation du service est assurée en régie simple pour la collecte des ordures ménagères et le gardiennage des déchetteries. Les autres prestations sont réalisées par des prestataires.

Le financement du service est assuré par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dans le cadre d'un budget annexe –instruction comptable M4-( 8364 redevances en 2022).

**A noter** : 2 Conventions, une avec le Département de l'Isère pour la collecte des aires de repos de la RD 1075 (secteur sud) et une seconde Grenoble Alpes Métropole pour la collecte du Le col de l'Arzelier et route de Favérolles.

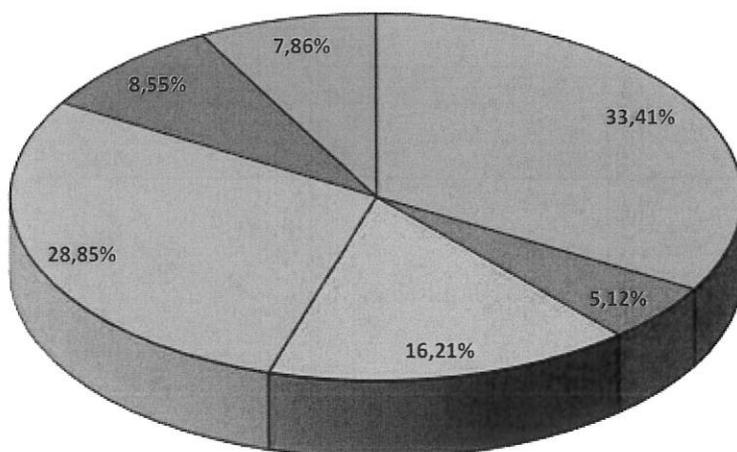
## 2 - Montant annuel global des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

### 2.1 Dépenses de Fonctionnement :

	OM dont RD 1075	Tri sélectif		Déchèteries	Structure	Prévention	Total
		Verre	Multi-matériaux				
Tonnes	1977,38	612,42	505,39	3256,95		0	<b>6352,14</b>
Salaires en K €	84,57			128,81	109,20	37,65	<b>360,23</b>
Gazole en K €	36,97			16,70	0,00	3,92	<b>57,59</b>
Réparations véhicules en K €	4,70			19,77	0,39	3,75	<b>28,61</b>
loc/traitement en K €	384,488	44,51	221,3	230,42		67,9	<b>948,62</b>
Amortissements en K €	50,63	43,64	43,64	77,09	6,74	4,61	<b>226,36</b>
Autres charges en K €	13,78			23,92	30,82	17,46	<b>85,98</b>
Participations Installations GAM	28,52		14,04				<b>42,56</b>
<b>Total K €</b>	<b>603,66</b>	<b>88,15</b>	<b>278,98</b>	<b>496,71</b>	<b>147,15</b>	<b>135,29</b>	<b>1749,95</b>

### Répartition des dépenses

Répartition des dépenses



■ Ordures ménagères ■ Verre ■ Multi-matériaux ■ Déchèteries ■ Structure ■ Prévention

**2.2 Recettes de Fonctionnement :**

	OM	Tri sélectif		Déchèteries	Structure	Prévention	Total
		Verres	Multi-matériaux				
Rachat matériaux K €		13,65	58,77	65,84			138,26
Vente Chaleur K €	74,72		4,18	9,28			88,18
Vente électricité K €	6,46		0,36	0,80			7,62
vente composteurs+ broyage PAP						4,68	4,68
Aides eco-organismes et sub exploit		6,43	134,2	22,56			163,19
Reprise sub,	23,64	23,64	23,64	25,25	2,39	0,24	98,80
REOM	413,70	60,41	191,19	340,40	100,85	92,72	1199,27
Location				1,20			1,2
CGI+Métro	44,53						44,53
Remboursements assur. Pers	0,3121			4,01			4,32255
Remboursements assur.	1			1,16			2,161
<b>Total</b>	<b>564,36</b>	<b>104,13</b>	<b>412,34</b>	<b>470,51</b>	<b>103,23</b>	<b>97,63</b>	<b>1752,21</b>

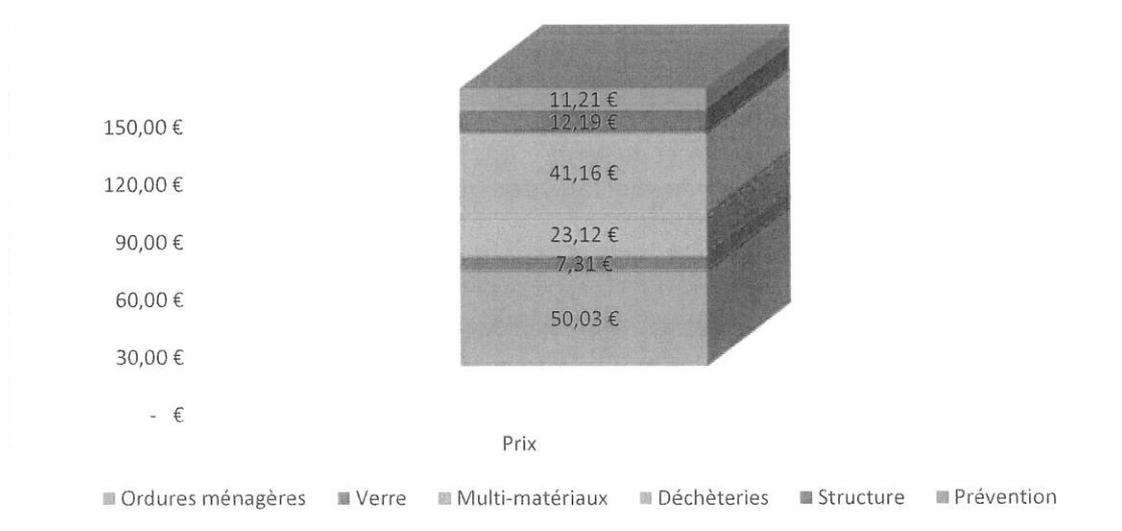
**2.3 Coûts par type de déchets :**

	OM	Tri sélectif		Déchèterie
		Verres	Emballages	
Tonnage	1977,38	612,42	505,39	3256,95
<b>Coût € H.T</b>	<b>603 658,72 €</b>	<b>88 152,28 €</b>	<b>278 982,28 €</b>	<b>496 710,70 €</b>
Coût € H.T /tonne	305,28 €	143,94 €	552,01 €	152,51 €
Coût aidé € H.T/tonne	264,23 €	111,15 €	161,20 €	122,27 €

Coût aidé\* : Les coûts moins les recettes matériaux et soutiens éco-organismes

## 2.4 Répartition de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Décomposition du prix de la redevance (145,02 € H.T)



## 2.5 Dépenses et recettes Investissement

### Dépenses Investissement

Reprise de Subventions	98 795,73 €
Remboursement emprunt	5 041,72 €
mise en place CSE	2 260,75 €
AMO Déchèterie Clelles	75 138,13 €
Travaux déchèteries Mens et Monestier	22 828,03 €
Outillages	4 591,30 €
Voiture électrique	11 713,76 €
Camion collecte	273 550,24 €
Fourniture CSE	37 685,75 €
<b>Total</b>	<b>531 605,41 €</b>

### Recettes Investissement

Résultat N-1	42 939,89 €
Réserve	
FCTVA	757,86 €
Emprunt camion	200 000,00 €
Subvention Département déchèteries	12 931,00 €
Sortie d'actif	164,54 €
Amortissements	<b>226 356,61 €</b>
<b>Total</b>	<b>483 149,90 €</b>

## F- Réalisations 2022 et programmation 2023

### • Réalisations 2022 :

Démolition de la maison sur les terrains de la future déchèterie de Clelles,  
 Reconstitution de la collecte des épaves,  
 Reconstitution de la collecte des bâches agricoles,  
 Collecte des pneus agricoles,  
 Création d'un quai supplémentaire pour la déchèterie de Mens,  
 Réflexion sur la régie collecte des multi-matériaux et du verre,  
 Participation à la coopération sud Isère pour le traitement des déchets et à la CSA3D  
 Commande du camion de collecte Ordures ménagères,  
 Mise en place du tri des menuiseries en fin de vie sur la déchèterie de Mens  
 Achat véhicule électrique,  
 Etude du passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),  
 Arrêt de la collecte des déchets verts en déchèteries,  
 Prêt de TOTEM pour le tri des déchets lors des manifestations, (18 prêts en 2022),  
 Broyage de branches en porte à porte  
 Suivi des 20 plateformes de déchets verts,  
 Vente de composteurs  
 Fin de la mission Maitrise d'œuvre de la déchèterie de Clelles,  
 Participation à la coopération sud Isère pour le traitement des déchets et à la CSA3D  
 Visite du centre de tri avec la commission déchets  
 Vote du prix de la redevance pour 2022 à 145.02 € H.T,  
 Assujettissement du budget OM à la TVA  
 Inauguration du chalet de la ressourcerie sur la déchèterie de Monestier de Clermont  
 Vote de la nouvelle grille de répartition des redevances

### • Programmation 2023 :

Consultation pour l'acquisition d'un camion de collecte pour les emballages,  
 Reconstitution de la collecte des épaves,  
 Reconstitution de la collecte des bâches agricoles,  
 Consultation pour les marchés des bas de quai des déchèteries,  
 Participation à la coopération sud Isère pour le traitement des déchets et à la CSA3D  
 Réflexion sur un groupement de commande pour clôturer les plateformes de déchets verts,  
 Mise en place des nouvelles filières de tri pour les déchèteries  
 Achat benne à compaction pour le compacteur de Clelles,  
 Fin de l'étude du passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),  
 Mise en place de panneaux solaires (autoconsommation et revente  
 Remplacement du toit du garage à la plateforme de Clelles  
 Conteneurs semi-enterrés

## G-Décret N°2015-1827 articles 1 à 3

### Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Décret n° 2015-1827 article 3 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

JORJ n°0303 du 31 décembre 2015

NOR : ATEP0080001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;

Vu le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;

Vu le règlement (UE) n° 1257/2013 du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relatif au recyclage des navires et modifiant le règlement (CE) n° 1013/2006 et la directive 2009/16/CE ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-4-3 et L. 541-10-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-17-1 ;

Vu l'avis du conseil national d'évaluation des normes en date du 23 juillet 2015,

Décète :

### Chapitre 1er : Mesures prises pour l'application de l'article L. 2224-17 du code général des collectivités territoriales (Articles 3)

#### o Article 3

Il est inséré après l'annexe XII du code général des collectivités territoriales une annexe XIII ainsi rédigée :

« Annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3

LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

I. 1.-Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

a) Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).

b) Collecte des déchets pris en charge par le service :

-nombre d'habitants (population municipale) et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;

-fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;

-nombre et localisation des déchèteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;

-collectes séparées proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;

- types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquences de ramassage) ;
- tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté ;
- bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers ;
- organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.

c) Prévention des déchets ménagers et assimilés : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

I. 2.-Indicateurs techniques relatifs au traitement :

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés ;
- indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

II.-Indicateurs financiers :

- a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;
- d) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;
- e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- h) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- i) Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Au sens de la présente annexe, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques. »